



## **CAPN DU 11 AVRIL 2019**

# **MOUVEMENT DE MUTATION POLYVALENT OUTRE MER**

**Les règles permettant une mutation dans les DROM COM ont changé.**

**L'administration a modifié les critères de sélection des candidats à la mutation outre mer!**



**Seules ont été prises en compte les candidatures des collègues nés sur la destination souhaitée ou ayant bénéficié d'un congé bonifié. (cette règle est désormais définitive supprimant la notion de séjour sauf en cas d'absence de candidats ultramarins)**

**Plus de 4000 candidats ont candidaté au mouvement OUTRE MER 2019 – 86 ont été retenus.**

**A aucun moment l'administration n'a avisé les candidats à la mutation de ce changement de règles et des éléments à fournir pour prétendre participer au Mouvement Outre Mer 2019.**

**L'UNSA Police invite tous les collègues candidat au MOUVEMENT POLYVALENT DROM COM à mettre à jour sans tarder leur situation administrative**

**L'UNSA Police veillera à ce qu'aucun collègue n'ait été oublié!**

**L'UNSA Police déplore cette absence de communication qui a pu engendrer des erreurs dans la mise en application de cette nouvelle règle et écarter injustement certains candidats à la mutation.**

**Face à ces incertitudes, l'UNSA Police s'est abstenu lors du vote en CAPN !**